

Le 5 septembre de la même année 1750, les chanoines écrivent à leur agent M. De L'Orme :

“ Nous avons reçu vos deux lettres et les deux copies de votre compte ; vous ne pouviez nous annoncer une nouvelle plus agréable que de nous mander que vous nous donniez, cette année, une augmentation de mille écus de plus à distribuer, et elle ne pouvait venir dans un temps où nous en eussions plus besoin, attendu les affaires importantes que nous avons et pour lesquelles nous députons en France M. l'abbé de Lacorne, l'un de nous, pour conjointement avec vous y travailler efficacement.

“ Ayant examiné, cette année, sérieusement les titres et papiers du Chapitre et reconnu les torts infinis qu'ont faits à notre Chapitre messieurs du Séminaire, qui nous ont enlevé et la cure et notre propre église, et ont chargé le Chapitre de frais et dépenses excessives, sans qu'ils y contribuent d'un seul sol ; et aperçu les abus visibles commis par les Seigneurs évêques ; nous nous sommes crus obligés en conscience de nous pourvoir au Conseil Supérieur de Québec pour le recouvrement de nos droits légitimes. Nous avons même été forcés de le faire au plus tôt, attendu la faute dans laquelle Monseigneur nous avait engagés, nous faisant recevoir en qualité de chanoine honoraire le sieur Récher, l'un des messieurs du séminaire, qu'il avait pourvu de la cure de son autorité seule, sans aucun égard à la présentation du séminaire, attendu l'abus qu'il reconnaissait dans l'union faite par Monseigneur de Laval de la dite cure au Séminaire, et que le presbytère s'allait bâtir aux frais de la fabrique sur le terrain de l'église qui nous appartient, sans qu'on nous demandât notre avis ni notre consentement, non plus qu'on ne nous l'a aucunement demandé pour la bâtisse de l'église cathédrale. M. de Lacorne qui vous communiquera sa procure vous fera par là connaître toutes les autres affaires pour lesquelles nous l'envoyons pour